

## Association de Gestion du Pôle Sportif des Montboucons - Subvention de la Ville - Versement d'un acompte

**M. l'Adjoint COLY, Rapporteur** : La Région de Franche-Comté a réalisé un équipement sportif pour accueillir les activités sportives de haut niveau des Comités Régionaux de Lutte, Judo et Cyclisme (VTT) comprenant :

- 4 tapis de lutte et judo (12 x 12 mètres),
- une salle de musculation,
- une piste VTT,
- des vestiaires et sanitaires.

La Ville apporte son soutien depuis 2000 au fonctionnement de la structure.

Pour 2002, il est proposé de reconduire un soutien sur la base des crédits inscrits à cet effet au Budget Primitif et d'une convention signée entre la Ville et M. Alix VINCENT, président de l'association de gestion comportant les éléments suivants :

- participation financière de la Ville au fonctionnement,
- attribution à la Ville de créneaux d'utilisation des équipements pour une mise à disposition au mouvement sportif bisontin (clubs, scolaires, écoles municipales de sport...).

Dès signature de cette convention, un acompte de 30 000 € (196 787 F) sera attribué à l'association.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'Association de Gestion du Pôle Sportif des Montboucons,
- décider le versement d'un acompte sur subvention de 30 000 €.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.40.6574.97001 (20300 - Sports).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur et en décide ainsi.

*Visa préfectoral du 20 mars 2002.*